

PROJET DE PARTENARIAT Jeunes agriculteurs / CAVALE

Objectif général

Dans le cadre de sa politique générale, la Coopérative CAVALE souhaite mettre en place un **partenariat spécifique avec ses adhérents « jeunes agriculteurs »**, afin de les accompagner techniquement, économiquement et réglementairement dans l'exercice de leur métier de viticulteur, éleveur, céréalier ou polyculteur. L'objectif est de les aider au mieux à gérer le présent et assurer l'avenir de leur exploitation, de façon la plus concertée possible avec les orientations prises par la coopérative en matière de service et de diversification de ses activités.

Ce partenariat s'adresse donc à **tous les agriculteurs âgés de moins de 40 ans ou installés depuis moins de 5 ans**, sur l'ensemble du territoire couvert par la CAVALE, à savoir le Razès, le Limouxin et la Haute Vallée de l'Aude.

On distinguera en particulier les jeunes agriculteurs en cours d'installation ou installés depuis moins de 5 ans, qui bénéficieront d'un accompagnement particulier, des autres jeunes agriculteurs.

Afin d'**accompagner des projets économiques agricoles crédibles**, la coopérative exigera néanmoins la réalisation préalable par les services compétents d'une étude prévisionnelle, l'engagement dans un suivi technico économique et l'inscription à la MSA.

L'accompagnement de la coopérative sera progressif, l'objectif étant avant tout de répondre aux besoins exprimés par le jeune agriculteur ou la jeune agricultrice. Il pourra donc évoluer dans le temps, jusqu'à faire l'objet d'un accompagnement personnalisé sur l'ensemble des aspects techniques, économiques et réglementaires touchant l'exploitation.

Enfin, ce projet s'inscrit plus largement dans la politique active menée à l'échelon local, départemental, régional et national **en faveur du renouvellement des générations**, de la professionnalisation des installations et de l'amélioration de la qualité du conseil apporté par l'ensemble des acteurs économiques et de développement.

Dans le cadre de ce contrat

Entre M.....d'une part,

Et La Coopérative CAVALE d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Engagement de la Coopérative CAVALE

La CAVALE s'engage à:

- 1) Apporter au jeune agriculteur l'ensemble des services proposés à chaque adhérent : approvisionnement, logistique, collecte de céréales et d'olives, prêt de matériel spécifique, messages techniques, appui en culture.
Cette base de service, incluse dans les tarifs en vigueur au sein de la coopérative, reste la même pour tous les adhérents.
- 2) Accompagner financièrement le jeune agriculteur sur une liste (non exhaustive) de services spécifiques proposés par la coopérative, à savoir :
 - Réglage de pulvérisateur, passage ou banc d'essai moteur,
 - Réalisation de dossiers PAC
 - Transport de vendanges, marcs... pour les caves particulières
- 3) Accompagner financièrement le jeune agriculteur sur une liste (non exhaustive) de services externes à la coopérative, à savoir :
 - Analyses de sol, Analyses foliaires, valeurs énergétiques de fourrage ou de ration,
 - Petit investissement PLV dans le cadre de démarches circuits courts
 - Dossiers PAC réalisés par un organisme de développement
 - Abonnement à des outils de suivis d'exploitation en ligne type Mes Parcelles, ma cave, Isagri,...

Ces accompagnements 2) et 3) seront plafonnés à 500 € HT par an et à 1500 € HT sur la durée du contrat, à savoir 3 ans (renouvelable 1 fois).

- 4) Accompagner spécifiquement le jeune agriculteur en cours d'installation ou installé depuis moins de 5 ans sur des investissements ou dépenses réglementaires ou obligatoires, à savoir (liste non exhaustive) :
 - Equipement de Protection Individuel
 - Local phytosanitaire
 - Suivi technico économique

Cet accompagnement sera plafonné à 500 € HT pour chacune des 5 années post installation, et à 2500 € sur l'ensemble des 5 ans.

5) Réaliser un suivi technique de l'exploitation avec à minima 2 visites par an en cultures ainsi qu'un bilan annuel de cet accompagnement avec une rencontre personnalisée en fin de campagne.

Engagement du jeune agriculteur

M/Mme s'engage à :

- 1) Etre adhérent à la coopérative CAVALE et souscrire les parts nécessaires correspondant à son activité
- 2) Etablir chaque année un prévisionnel technico économique avec le technicien de la coopérative sur l'ensemble des cultures de l'exploitation
- 3) Se fournir préférentiellement à la coopérative pour l'ensemble de ses approvisionnements engrais, produits phytosanitaires, équipement, aliment, ... et pouvoir bénéficier ainsi du Contrat Fidélité
- 4) Participer régulièrement à l'ensemble des réunions techniques et formations que proposera la coopérative, que ce soit spécifiquement pour les jeunes agriculteurs, mais aussi à tous les adhérents
- 5) Respecter les délais de paiement en vigueur
- 6) S'engager dans les 3 ans à souscrire le nombre de parts nécessaires à son activité et souscrire minimum une part sur la 1^{ère} année.

Clause de rupture

En cas de non-respect des engagements, le conseil d'administration de la coopérative se réserve le droit de mettre un terme à ce contrat. Une médiation entre le président de la coopérative et un représentant des JA sera néanmoins mise en œuvre afin de régler à l'amiable tout litige pouvant survenir dans l'exécution de cette convention.

Fait à _____ le _____
En 2 exemplaires

Le jeune agriculteur

Le président Francis PAGES